



EUCLID CHEMICAL

Version: 4.0
Date de la Révision: 04/28/2017

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Nom du produit: EUCON STASIS - BULK GALLONS
Substance: 010WS 99

Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

Utilisation recommandée: Additif

Restrictions conseillées pour l'utilisation: Donnée inconnue.

Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur

Euclid Admixture Canada Inc.
2835 Grand-Allee
Saint Hubert QC J4T 2R4
CA

Personne à contacter:

Téléphone:

Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

Département d'EH&S

(450)465-2233

1-800-424-9300 (Les Etats-Unis); 1-613-996-6666 (Le Canada)

2. Identification du/des danger(s)

Classification du Danger

Risques pour la Santé

| | |
|----------------------------------|--------------|
| Toxicité aiguë (Orale) | Catégorie 4 |
| Lésion/Irritation Grave Des Yeux | Catégorie 1 |
| Cancérogénicité | Catégorie 1B |

Toxicité inconnue - Santé

| | |
|---|---------|
| Toxicité aiguë, orale | 85.23 % |
| Toxicité aiguë, cutanée | 88.88 % |
| Toxicité aiguë, inhalation, vapeurs | 100 % |
| Toxicité aiguë, inhalation, poussière ou brouillard | 99.83 % |

Éléments d'Étiquetage

Symbole de Danger:





| | |
|---|---|
| Mot Indicateur: | Danger |
| Mention de Danger: | Nocif en cas d'ingestion. Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer le cancer. |
| Conseil de Prudence | |
| Prévention: | Lavez vigoureusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. |
| Intervention: | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact si la victime en porte et si ils peuvent être facilement enlevés. Continuer à rincer. EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin// en cas de malaise. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... |
| Entreposage: | Garder sous clef. |
| Élimination: | Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables, ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination. |
| Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA): | Aucune. |

3. Composition/Information sur les composants

Mélanges

| Identité Chimique | Numéro CAS | Contenu en pourcentage (%)* |
|-------------------|------------|-----------------------------|
| Sodium hydroxide | 1310-73-2 | 3 - <5% |
| p-Dioxane | 123-91-1 | 0.1 - <1% |

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

4. Premiers soins

| | |
|-------------------------------|--|
| Ingestion: | Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/ en cas de malaise. Rincer la bouche. |
| Inhalation: | Sortir au grand air. |
| Contact Cutané: | Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. |
| Contact avec les yeux: | Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. |

**Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés**

Symptômes: Irritation grave des yeux et des muqueuses, y compris brûlure et larmolement.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Risques d'Incendie Généraux: Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

Moyen d'extinction approprié: Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Méthodes d'extinction inappropriées: En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique: En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie: Données non disponibles.

Équipement de protection spécial pour les pompiers: Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Données non disponibles.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Endiguer et absorber les déversements à l'aide de sable, de terre ou d'autres matières non inflammables. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.

Procédures de notification: En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

Mesures de Précautions Environnementales: Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

**7. Manipulation et entreposage****Précautions pour une manipulation sécuritaire:**

Ne pas goûter ni avaler. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle.

Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité:

Garder sous clef.

8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle**Paramètres de Contrôle****Limites d'Exposition Professionnelle**

| Identité Chimique | Type | Valeurs Limites d'Exposition | | Source |
|-------------------|-----------|------------------------------|-----------------------|---|
| Sodium hydroxide | Ceiling | 2 mg/m ³ | | ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (2011) |
| | Ceil_Time | 2 mg/m ³ | | États-Unis. NIOSH: Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques). (2010) |
| | PEL | 2 mg/m ³ | | États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006) |
| | Ceiling | 2 mg/m ³ | | ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1-A (29 CFR 1910.1000) (1989) |
| | Ceiling | 2 mg/m ³ | | États-Unis Tennessee. LEMT Limites d'exposition professionnelle, Tableau Z1A (06 2008) |
| | ST ESL | 20 µg/m ³ | | US . Texas . Niveaux effets de dépistage (Texas Commission on Environmental Quality) (03 2014) |
| | AN ESL | 2 µg/m ³ | | US . Texas . Niveaux effets de dépistage (Texas Commission on Environmental Quality) (03 2014) |
| p-Dioxane | Ceiling | 2 mg/m ³ | | NOUS. Californie Code du Règlement, Titre 8, Section 5155. contaminants aéroportés (08 2010) |
| | TWA | 20 ppm | | ACGIH: US.ACGIH valeurs limite umbrales (2011) |
| | Ceil_Time | 1 ppm | 3.6 mg/m ³ | États-Unis. NIOSH: Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques). (2010) |
| | PEL | 100 ppm | 360 mg/m ³ | États-Unis. Z-1 Tableau limites OSHA pour les contaminants de l'air (29 CFR 1910.1000) (02 2006) |
| | TWA | 25 ppm | 90 mg/m ³ | ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1-A (29 CFR 1910.1000) (1989) |
| | TWA | 25 ppm | 90 mg/m ³ | États-Unis Tennessee. LEMT Limites d'exposition professionnelle, Tableau Z1A (06 2008) |
| | ST ESL | 900 µg/m ³ | | US . Texas . Niveaux effets de dépistage (Texas Commission on Environmental Quality) (07 2011) |
| | AN ESL | 90 µg/m ³ | | US . Texas . Niveaux effets de dépistage (Texas Commission on Environmental Quality) (07 2011) |
| | ST ESL | 250 ppb | | US . Texas . Niveaux effets de dépistage (Texas Commission on Environmental Quality) |



| | | | |
|--|---------|--------------------|--|
| | | | (07 2011) |
| | AN ESL | 25 ppb | US . Texas . Niveaux effets de dépistage (Texas Commission on Environmental Quality) (07 2011) |
| | TWA PEL | 0.28 ppm 1.0 mg/m3 | NOUS. Californie Code du Règlement, Titre 8, Section 5155. contaminants aéroportés (02 2012) |

| Nom chimique | Type | Valeurs Limites d'Exposition | Source |
|------------------|---------|------------------------------|--|
| Sodium hydroxide | CEILING | 2 mg/m3 | Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009) |
| Sodium hydroxide | CEILING | 2 mg/m3 | Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007) |
| Sodium hydroxide | CEV | 2 mg/m3 | Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010) |
| Sodium hydroxide | CEILING | 2 mg/m3 | Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008) |
| p-Dioxane | TWA | 20 ppm 72 mg/m3 | Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009) |
| p-Dioxane | TWA | 20 ppm | Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007) |
| p-Dioxane | TWA | 20 ppm | Canada. Ontario VLEs. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010) |
| p-Dioxane | TWA | 20 ppm 72 mg/m3 | Canada. VLEs Québec. (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008) |

Contrôles Techniques Appropriés

Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Informations générales:

L'accès facile à l'eau abondante et à un flacon de rinçage pour les yeux devra être garanti. Bonne ventilation en générale (habituellement 10 changements d'air à l'heure) doit être effectuée.

Protection du visage/des yeux:

Porter au besoin un respirateur intégral. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial.

Protection de la Peau Protection des

Mains:

Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.

Autre:

Données non disponibles.



Protection Respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis de votre supervision locale.

Mesures d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains après l'usage. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique: Liquide

Forme: Liquide

Couleur: Brun

Odeur: Suave

Seuil de perception de l'odeur: Données non disponibles.

pH: 5 - 7

Point de fusion/point de congélation: Données non disponibles.

Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition: > 100 °C > 212 °F

Point d'éclair: Données non disponibles.

Taux d'évaporation: Plus lent que l'éther

Inflammabilité (solide, gaz): Non

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'inflammabilité - supérieure (%): Données non disponibles.

Limites d'inflammabilité - inférieure (%): Données non disponibles.

Limites d'explosivité - supérieure (%): Données non disponibles.

Limites d'explosivité - inférieure (%): Données non disponibles.

Pression de vapeur: Données non disponibles.

Densité de vapeur: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se déplacent par conséquent au niveau du sol et au fond des réservoirs.

Densité relative: +/- 0.01 1.12

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau: Soluble

Solubilité (autre): Données non disponibles.

Coefficient de répartition (n-octanol/eau): Données non disponibles.

Température d'auto-inflammation: Données non disponibles.

Température de décomposition: Données non disponibles.

Viscosité: Données non disponibles.

**10. Stabilité et réactivité**

| | |
|--|---|
| Réactivité: | Données non disponibles. |
| Stabilité Chimique: | La substance est stable dans des conditions normales. |
| Possibilité de Réactions Dangereuses: | Données non disponibles. |
| Conditions à Éviter: | Éviter toute chaleur ou contamination. |
| Matières Incompatibles: | Acides forts. Bases fortes. |
| Produits de Décomposition Dangereux: | Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. |

11. Informations toxicologiques**Informations sur les voies d'exposition probables**

| | |
|-------------------------------|--|
| Inhalation: | À des concentrations élevées, les vapeurs, la fumée ou la brume peuvent irriter le nez, la gorge et les muqueuses. |
| Contact Cutané: | Provoque une légère irritation cutanée. |
| Contact avec les yeux: | Provoque de graves lésions des yeux. |
| Ingestion: | Nocif en cas d'ingestion. |

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

| | |
|-------------------------------|--------------------------|
| Inhalation: | Données non disponibles. |
| Contact Cutané: | Données non disponibles. |
| Contact avec les yeux: | Données non disponibles. |
| Ingestion: | Données non disponibles. |

Renseignements sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)**

| | |
|-----------------------------------|---|
| Orale | |
| Produit: | ETAmél: 1,318.52 mg/kg |
| Cutané | |
| Produit: | Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles. |
| Substance(s) spécifiée(s): | |
| p-Dioxane | LD 50 (Lapin): 7,600 mg/kg |
| Inhalation | |
| Produit: | Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles. |

**Toxicité à Dose Répétée****Produit:** Données non disponibles.**Corrosion et/ou Irritation de la Peau****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

Sodium hydroxide in vivo (Lapin): Effet irritant. Résultat expérimental, étude fondée sur le poids de la preuve

Lésion/Irritation Grave Des Yeux**Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

Sodium hydroxide Lapin, 1 d: Hydroxyde de sodium 10 % - Catégorie 1; hydroxyde de sodium 0,5 % - légèrement irritant pour les yeux

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée**Produit:** Données non disponibles.**Cancérogénicité****Produit:** Peut provoquer le cancer. Susceptible de provoquer le cancer.**Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:**

p-Dioxane Évaluation globale : Cancérogène possible pour les humains.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :

p-Dioxane Razonablemente anticipado a ser un carcinógeno humano

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050):

Aucun composant cancérogène identifié

Mutagénicité de la Cellule Germinale**In vitro****Produit:** Données non disponibles.**In vivo****Produit:** Données non disponibles.**Toxicité pour la Reproduction****Produit:** Données non disponibles.

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique****Produit:** Données non disponibles.**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée****Produit:** Données non disponibles.**Risque d'Aspiration****Produit:** Données non disponibles.**Autres Effets:** Données non disponibles.**12. Informations écologiques****Écotoxicité:****Dangers aigus pour le milieu aquatique:****Poisson****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

Sodium hydroxide LC 50 (Gambusia affinis, 96 h): 125 mg/l Mortalité

p-Dioxane LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 10,810 mg/l Mortalité

Invertébrés Aquatiques**Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

Sodium hydroxide CE50 (Ceriodaphnia sp., 48 h): 40.4 mg/l Résultat expérimental, étude clé

p-Dioxane CE50 (Daphnia magna, 48 h): > 1,000 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Dangers à long terme pour le milieu aquatique:**Poisson****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

p-Dioxane NOEC (concentration sans effet observé) (Pimephales promelas, 32 d): > 103 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Invertébrés Aquatiques**Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**



p-Dioxane NOEC (concentration sans effet observé) (Daphnia magna, 21 d): 1,000 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Toxicité pour la flore aquatique

Produit: Données non disponibles.

Persistance et Dégradabilité**Biodégradation**

Produit: Données non disponibles.

Rapport DBO/DCO

Produit: Données non disponibles.

Potentiel de Bio-accumulation**Coefficient de Bioconcentration (BCF)**

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

p-Dioxane Cyprinus carpio, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 0.3 - 0.7 Sédiment aquatique Résultat expérimental, étude clé
Cyprinus carpio, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 0.2 - 0.6 Sédiment aquatique Résultat expérimental, étude clé

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log K_{ow})

Produit: Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

p-Dioxane Log K_{ow}: -0.27

Mobilité dans le Sol: Données non disponibles.

Autres Effets Nocifs: Données non disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination

Instructions pour l'élimination: Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Emballages Contaminés: Données non disponibles.

14. Informations relatives au transport**TDG:**

UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Sodium Hydroxide), 8, PG III

CFR / DOT:



UN1760, Corrosive liquids, n.o.s. (Sodium Hydroxide), 8, PG III

IMDG:

UN1760, CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Sodium Hydroxide), 8, PG III

Further Information:

La description de l'expédition ci-dessus peut être différante en ce qui concerne la grosseur des contenants ainsi que les modes de transports. Veuillez s'il vous plait vous référer au connaissance.

| |
|-----------------------------------|
| 15. Données réglementaires |
|-----------------------------------|

Réglementations Fédérales des Etats-Unis**TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)**Identité Chimique**

Formaldehyde

Danger(s) selon l'OSHA

Toxicité aiguë

Irritation de la peau

Sensibilisation de la peau

Inflammabilité

irritation des voies respiratoires

Sensibilisation des voies respiratoires

Cancer

Irritation oculaire

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses)::**Identité Chimique**

Sodium hydroxide

p-Dioxane

Formaldehyde

Dichloroethylether

Quantité à déclarer

1000 lbs.

100 lbs.

100 lbs.

10 lbs.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)**Catégories de danger**

Risques immédiats (aigus) pour la santé

Risque différé (chronique) pour la santé

SARA 302 Substance Très Dangereuse**Identité Chimique**

Formaldehyde

Dichloroethylether

Quantité à déclarer

100 lbs.

10 lbs.

Quantité seuil de planification

500 lbs.

10000 lbs.

**SARA 304 - Notification S'urgence en Cas de Rejet**

| <u>Identité Chimique</u> | <u>Quantité à déclarer</u> |
|--------------------------|----------------------------|
| Sodium hydroxide | 1000 lbs. |
| p-Dioxane | 100 lbs. |
| Formaldehyde | 100 lbs. |
| Dichloroethylether | 10 lbs. |

SARA 311/312 Produit Chimique Dangereux

| <u>Identité Chimique</u> | <u>Quantité seuil de planification</u> |
|--------------------------|--|
| Formaldehyde | 500lbs |
| Dichloroethylether | 500lbs |
| Sodium hydroxide | 10000 lbs |
| p-Dioxane | 10000 lbs |

SARA 313 (Déclaration au TRI)

| <u>Identité Chimique</u> |
|--------------------------|
| p-Dioxane |

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

| <u>Identité Chimique</u> | <u>Quantité à déclarer</u> |
|--------------------------|----------------------------|
| Formaldehyde | lbs |

Clean Water Act Section 311 Hazardous Substances (40 CFR 117.3) (Loi sur l'eau saine, Substances dangereuses)

| <u>Identité Chimique</u> | <u>Quantité à déclarer</u> |
|--------------------------|----------------------------|
| Sodium hydroxide | Quantité rapportable: lbs. |
| Formaldehyde | Quantité rapportable: lbs. |

États-Unis - Réglementation des États**États-Unis - Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient un ou des produits chimiques connus de l'État de la Californie pour causer le cancer ou des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction.

| | |
|--------------------|----------------------|
| p-Dioxane | Cancérogène. 09 2011 |
| Formaldehyde | Cancérogène. 09 2011 |
| | Cancérogène. 09 2011 |
| Dichloroethylether | Cancérogène. 09 2011 |

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

| <u>Identité Chimique</u> |
|--------------------------|
| Sodium hydroxide |
| p-Dioxane |

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

| <u>Identité Chimique</u> |
|--------------------------|
| Sodium hydroxide |
| p-Dioxane |
| Formaldehyde |
| Dichloroethylether |



États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

Identité Chimique

Sodium hydroxide
p-Dioxane

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Identité Chimique

Sodium hydroxide

Règlements internationaux

Protocole de Montréal

Sans objet

Convention de Stockholm

Sans objet

Convention de Rotterdam

Sans objet

Protocole de Kyoto

Sans objet

VOC:

COV réglementaire (moins l'eau et
le solvant exonéré) : 18 g/l

COV - Méthode 310 : 0.12 %

**Inventaires:**

| | |
|---|--|
| L'Australie AICS: | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |
| Liste d'Inventaire de DSL du Canada: | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |
| EINECS, ELINCS ou NLP: | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |
| Le Japon (ENCS) Liste: | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |
| Inv Chinois. Substances Chimiques Existantes: | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |
| La Corée Existant des Produits chimiques Inv.: | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |
| Inventaire de NDSL du Canada: | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |
| Le Philippines PICCS: | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |
| Inventaire de TSCA américain: | Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |
| Inventaire de Nouvelle-Zélande de Produits chimiques: | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |
| Le Japon Liste d'ISHL: | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |
| Liste de Pharmacopée de Japon: | Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire. |



EUCLID CHEMICAL

Version: 4.0

Date de la Révision: 04/28/2017

| |
|--|
| 16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision |
|--|

Date de la Révision: 04/28/2017

Version n°: 4.0

Autres Informations: Données non disponibles.

Avis de non-responsabilité: TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Les données concernant les dangers décrits dans cette fiche signalétique sont offertes uniquement à titre d'information pour l'utilisateur. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois applicables dans sa région, incluant l'application des méthodes sécuritaires d'utilisation dans toutes les conditions prévisibles.

